

NOUVEAU

Règlement d'action sanitaire et sociale 2023

Domaine(s) :

- Action sociale

Le Règlement d'action sanitaire et sociale (RASS) de l'[Enim](#) [1] pour 2023 est disponible.

Il regroupe notamment l'ensemble des aides individuelles sociales, complémentaires ou non aux prestations légales versées par l'[Enim](#) [2].

Ces aides financières sont destinées à répondre aux difficultés spécifiques des ressortissants de l'Enim : marins actifs, pensionnés, ayants droit et employeurs.

Elles sont regroupées selon les thématiques suivantes :

- aides en lien avec l'accident du travail maritime, la maladie professionnelle, la maladie ou la maternité ;
- aides favorisant le maintien à domicile ;
- aide aux aidants ;
- aides au titre du handicap ;
- aides en lien avec le décès ;
- dispositifs de prévention ;
- aides collectives.

Soumises à conditions, elles sont généralement encadrées par des montants plafonds et planchers et toujours accordées dans la limite des ressources disponibles de l'Enim.

Si vous faites face à une de ces situations, n'hésitez à vous rapprocher des assistants sociaux du [Service Social Maritime \(SSM\)](#) [3] qui pourront vous informer sur vos droits et vous accompagner pour la constitution éventuelle de votre demande d'aide sociale auprès de l'Enim.

À noter : l'aide DSN est prolongée pour les petits employeurs du secteur maritime implantés dans un département d'Outre-Mer ou à Saint-Barthélemy ou Saint-Martin.

[En savoir plus](#) [4]

Pour plus d'informations, [consultez le RASS 2023](#). [5]

Mis à jour le 18/01/23

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/reglement-daction-sanitaire-et-sociale-2023>